

**Appel à communications pour un panel lors des
6^e Rencontres des études africaines en France (REAF)
Marseille, 7-10 juillet 2020**

<p>Des emplois sans droit(s) ? La domesticité en Afrique et dans les diasporas africaines au regard des législations et du droit du travail</p>
--

Panel organisé par Alizée Delpierre (CSO) et Christine Deslaurier (IRD)

La domesticité, c'est-à-dire le travail rémunéré qui consiste à prendre en charge les tâches domestiques d'autrui à son domicile, échappe-t-elle résolument au droit ? Ce travail, auquel est consacré une littérature scientifique de plus en plus riche, apparaît dans de nombreux contextes en marge des législations nationales et internationales qui cadrent le travail et protègent les travailleurs·euses. Alors que les histoires de la domesticité montrent que les employé·e·s domestiques ont très longtemps été exclu·e·s des mouvements ouvriers et tardivement considéré·e·s comme des travailleurs·euses à part entière, les ethnographies actuelles conduites dans différents pays du globe témoignent de la fragilité des cadres règlementaires de la domesticité et de leur application. La dimension salariale des relations entre employeurs·euses et employé·e·s n'est pas toujours claire, et le glissement des emplois domestiques vers des situations d'abus, voire d'exploitation, ne sont pas rares. La question de la place du droit dans la domesticité apparaît donc centrale au regard de la variété des situations dans lesquelles se trouvent les employé·e·s. Elle nous apparaît d'autant plus pertinente à poser dans les mondes africains, où la domesticité constitue une part de l'emploi, souvent informel, particulièrement importante, et plus généralement dans d'autres espaces/territoires où les immigré·e·s africain·e·s occupent également souvent ce type d'emplois.

Les 6^{èmes} Rencontres des études africaines en France sont une opportunité pour réfléchir à la place du droit dans les domesticités en Afrique et dans les diasporas africaines. Par place du droit, nous entendons à la fois questionner l'existence des législations du travail domestique sur différents territoires nationaux, leurs applications gouvernementales, et les usages différenciés du droit que font les employeurs·euses et les employé·e·s concerné·e·s. Pour organiser les discussions, nous proposons aux intervenant·e·s d'inscrire leurs réflexions selon l'un ou plusieurs des axes suivants :

1/ La place d'un droit du travail susceptible de s'appliquer aux employé·e·s domestiques dans les législations nationales ; autrement dit, l'histoire et l'actualité politique des droits existant sur le travail et ceux réservés à la domesticité ;

2/ La place du droit en tant qu'usage dans les relations d'emploi, c'est-à-dire ce que font les employeurs·euses et les employé·e·s du droit lorsqu'il existe pour définir le travail, ou comment elles et ils instaurent des cadres et des normes de travail sans s'appuyer sur le droit ;

3/ La place du droit dans des dispositifs de formation et d'information dédiés aux employé·e·s domestiques et à leurs employeurs·euses, ou comment des acteurs intermédiaires dans les relations d'emplois, comme les associations ou les écoles, créent des outils dont l'une ou les deux parties peuvent se saisir pour encadrer leurs relations et faire valoir leurs droits.

Les propositions de communication, d'une demi-page à une page, sont attendues pour le **23 décembre 2019**, en vue de constituer un panel interdisciplinaire qui sera soumis au comité de sélection le 6 janvier 2020.

Les propositions sont à adresser conjointement aux deux organisatrices du panel aux adresses suivantes : alizee.delpierre@sciencespo.fr et christine.deslaurier@ird.fr.